



12^e année Harmos

POUR LES MÉTIERS DE L'INFORMATIQUE

RÈGLEMENT

CONGÉ

Toute demande de congé prévisible doit être adressée au moins quinze jours à l'avance au secrétariat de l'école, lequel se réserve le droit de contacter le représentant légal avant de prendre sa décision.

ABSENCE

Toute absence doit être annoncée au secrétariat. Pour les élèves mineurs, les parents devront envoyer un courrier écrit et dûment signé.

VACANCES

L'année scolaire compte 3 trimestres. Les vacances scolaires sont les vacances vaudoises.

CAFÉTÉRIA

Chaque élève est responsable de débarrasser sa place avant de quitter les lieux, les poubelles sont à disposition des utilisateurs.

PROPRETÉ

Chaque élève est responsable de la propreté du bâtiment et des extérieurs.

TENUE VESTIMENTAIRE ET HYGIÈNE

Une tenue et une hygiène corporelle est de rigueur. La tenue « training » est interdite. La raison est que cet habillement est le symbole d'une certaine jeunesse dont l'ardeur au travail n'est pas le point fort.

ARRIVÉE TARDIVE

Les élèves sont tenus de respecter les heures prévues. Toutefois, une arrivée tardive est éventuellement excusable. Trois arrivées tardives non excusables sont sanctionnées.

CONDUITE ET COMPORTEMENT

L'enseignant est autorisé à expulser un élève en cas de comportement inadapté perturbant le bon déroulement du cours.

La 12^e année Harmos est une école créée par le GRI



12^e année Harmos

POUR LES MÉTIERS DE L'INFORMATIQUE

CIGARETTE, ALCOOL ET DROGUE

Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux. Cette disposition s'applique également à toutes les formes de cigarettes électroniques. Toute détention ou consommation d'alcool, de drogues ou d'autres stupéfiants au GRI et dans ses abords est formellement interdite et des sanctions seront prises.

PERTE/VOL

Les élèves sont responsables de tout ce qui leur appartient en propre et ne laissent rien traîner sans surveillance.

TÉLÉPHONES PORTABLES, BALADEURS ET AUTRES APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Ces objets doivent être éteints et rangés dans un sac. L'utilisation du téléphone portable comme calculatrice est strictement interdite. Enfin, la recharge sur le réseau GRI de tout appareil électrique est proscrite

MAJORITÉ CIVILE À 18 ANS

Selon les règles légales, nous ne sommes pas habilités à transmettre des informations à des tiers. Cette clause s'applique en particulier aux parents d'un élève majeur. En conséquence, aucune information ne pourra être transmise aux parents/représentant légal sans le consentement formel de l'apprenti majeur. Les cas particuliers restent réservés.

RÉSEAUX SOCIAUX

Il est interdit de diffuser l'image d'une personne sur un réseau social sans son autorisation. Il en va de même pour les images prises durant les périodes scolaires mettant en scène des élèves ou des enseignants. Si des images venaient à être diffusées sans l'autorisation expresse de l'école, cette dernière se réserve le droit de porter plainte pénale. C'est aussi valable pour tout texte mensonger ou ordurier.

Lieu et date

Signature de l'élève

Signature du
représentant
légal

La 12^e année Harmos est une école créée par le GRI